

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 043-25

Objet : RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'un immeuble de bureaux situé rue Charles Pravaz à Chambéry à la société Transdev Chambéry

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 043-25

objet **RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'un immeuble de bureaux situé rue Charles Pravaz à Chambéry à la société Transdev Chambéry**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Bureau du 19 décembre 2024 a approuvé la location d'un bâtiment, sis rue Charles Pravaz à Chambéry (parcelles section BZ n° 203 et 208), appartenant à l'EPFL de la Savoie, dans l'attente de la livraison du futur dépôt de bus. En effet, le site actuel du dépôt de bus, situé avenue des Chevaliers Tireurs à Chambéry, est très contraint et ne permet plus un accueil optimal des personnels chargés du service.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la gestion et l'exploitation du réseau Synchro Bus ont été confiées à la société Transdev Grand Chambéry. Aussi, il est proposé de conclure avec elle une convention de mise à disposition de ce bâtiment compte tenu de l'article 13 du contrat de délégation de service public qui prévoit la mise à disposition des biens nécessaires au service.

La convention annexée fixe les modalités de cette mise à disposition.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens meubles ou immeubles,

Vu la délibération n° 175-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Grand Chambéry à la société Transdev,

Vu la décision n° 192-24 du Bureau du 19 décembre 2024 approuvant la convention avec l'EPFL de la Savoie pour la mise à disposition d'un immeuble de bureaux à Chambéry situé rue Charles Pravaz à Chambéry,

Vu l'avis de la commission de la mobilité du 26 novembre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition des locaux sis rue Charles Pravaz à Chambéry (parcelles section BZ n° 203 et 208) à la société Transdev Grand Chambéry,

Article 2 : de dire que ces éléments seront intégrés à l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et les documents à venir,

Article 4 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

043-25

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'un immeuble de bureaux situé rue Charles Pravaz à Chambéry à la société Transdev Chambéry
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	CONVENTION MISE A DISPOSITION TRANSDEV LOCAUX P ANTHERA

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250410-lmc1H33434H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33434H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 14 avril 2025